Les nouvelles d'Eyragues

Décembre 1990

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

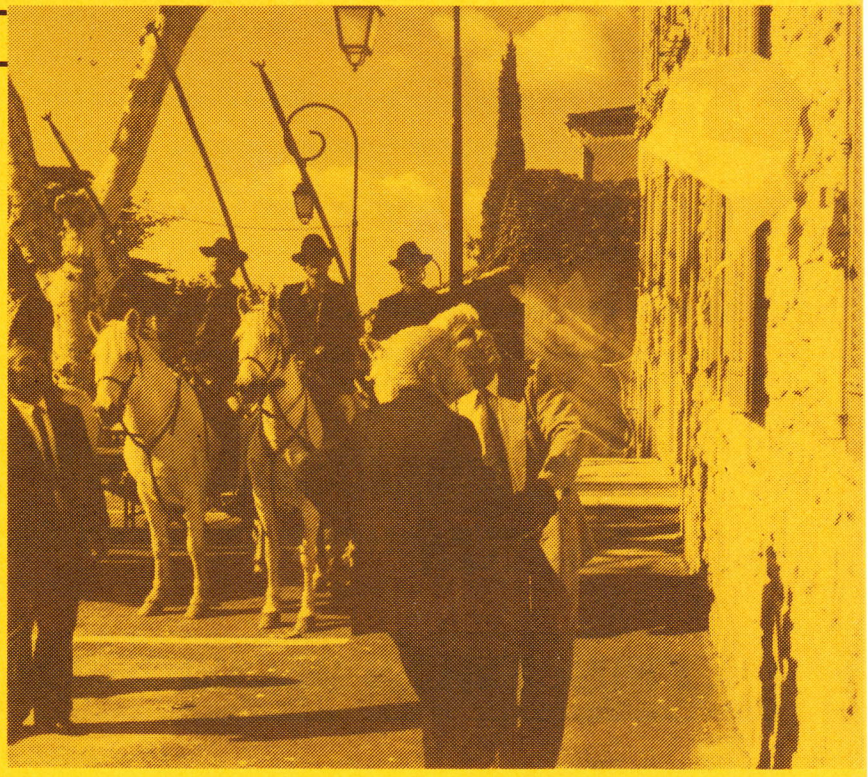

LE MOT DU MAIRE

Chers Administrés,

La Commission de la Communication est heureuse de vous présenter son bulletin municipal de fin d'année, qui a pour objectif de vous tenir informé des activités diverses du Conseil Municipal et de la vie de notre cité.

Je voudrais tout d'abord remercier toutes les personnes qui, par leur présence lors de l'inauguration de la Maison des Associations Baudile LAGNEL, ont tenu à manifester leur sympathie et leur reconnaissance envers celui qui a géré notre village pendant 20 ans (1945/1965).

Vos élus ont beaucoup de projets ; leur souhait est d'une part, améliorer encore votre qualité de vie, et d'autre part accroître l'activité économique.

Et en cette période de l'année où nous commençons à travailler sur le Budget 1991, je dois vous avouer que les soucis financiers sont importants, car, bien que les finances communales soient saines, nous craignons pour l'avenir, à cause notamment de la diminution importante des dotations versées par le Gouvernement (dotation globale de fonctionnement, fonds de péréquation de la taxe professionnelle, et des droits de mutations) et de l'augmentation des charges, toujours plus lourdes, imposées par l'Etat.

Aussi le Conseil Municipal se doit d'être vigilant, surtout face à la pression de la population, dont les exigences sont toujours que plus grandes. Il faut que chacun soit conscient que chaque dépense entraîne une augmentation des impôts locaux (seule ressource du budget communal) que tout le monde paye.

En 1991, nous espérons pouvoir lancer une zone artisanale pour relancer l'économie du village, créer des emplois, et trouver de nouvelles ressources par les taxes professionnelles.

Le projet de reconstruction de la Maison de Retraite Publique est en bonne voie. L'architecte et le plan ont été choisis, et les travaux débuteront vers le mois de juin ou juillet 1991.

La construction d'une déchetterie devrait également démarrer en début d'année, et résoudrait de ce fait tous les problèmes d'environnement et de risques de pollution liés aux décharges actuelles, mais cela aura des répercutions sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Des recommandations nous ont été faites pour la sauvegarde et la gestion des ressources en eau potable. Là aussi nous devrons équilibrer le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. La distribution d'eau potable et les frais liés à la gestion du réseau d'assainissement sont en constante augmentation, c'est pourquoi nous serons dans l'obligation de revoir les tarifs, qui sont inférieurs de plus de 50% à ceux pratiqués dans les communes voisines.

Le résultat officiel du recensement de la population est maintenant connu : Eyragues compte 3504 Habitants.

Le secrétariat de la mairie est actuellement surchargé de travail, nous pensons réorganiser les services, mais dans un premier temps nous allons devoir réduire les horaires d'ouverture au public, afin de permettre au personnel de traiter les dossiers administratifs dans de meilleures conditions et dans des délais plus courts. A ce sujet, certains de nos administrés demandent au personnel administratif de remplir des dossiers ou de faire des démarches qui ne sont pas du ressort du service public (dossier de retraite, recherche sur l'ancien cadastre, recherche d'état civil, etc...) là aussi nous ne pouvons continuer à vous donner satisfaction.

Sur tous ces points, nous comptons sur votre compréhension, car j'ai eu l'occasion, au cours de certaines assemblées d'expliquer que la décentralisation nous pénalise de plus en plus, ce qui nous oblige à avoir une gestion de plus en plus stricte si l'on veut limiter les augmentations d'impôts locaux de façon supportable par tous.

C'est le vœu le plus cher du Conseil Municipal.

Permettez-moi, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

Le Maire,
L. MICHEL.

INFORMATIONS GENERALES

Les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie : à compter du 01.01.91.

Lundi	8h00-12h00 / 13h30-18h30
Mardi	8h00-12H00 / 13h30-17h30
Mercredi	8h00-12H00 / 13h30-17h30
Jeudi	8h00-12H00 / 13h30-17h30
Vendredi	8h00-12H00 / 13h30-16h30

Eau et Assainissement

Il est rappelé aux usagers que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel. Le remplacement ne sera pas gratuit.

Il est rappelé également que l'entretien des boîtes syphoïdes leur incombe.

Prévention des risques d'incendie Arrêté Préfectoral du 26.11.90

Le débroussaillement est une mesure règlementaire de prévention contre l'incendie, c'est une obligation légale à laquelle personne ne doit se soustraire. Les propriétaires sont OBLIGES de maintenir en permanence en état débroussaillé, les abords des bâtiments, habitations et installations de toute nature.

Le débroussaillement consiste à éliminer toutes les espèces végétales comme les bruyères, genets, ajoncs, chênes. Le débroussaillement doit s'accompagner de l'élagage des arbres conservés. Les branches doivent être coupées à plus de 3 m des murs et du toit. IL S'AGIT D'UN DEVOIR CIVIQUE.

Le non débroussaillement donne lieu d'abord à une AMENDE. D'autre part le Maire peut engager l'exécution immédiate des travaux aux frais et à la place du propriétaire défaillant.

De plus les Compagnies d'assurance se réservent la possibilité de tenir compte, pour les indemnisations, du respect de l'obligation de débroussaillement.

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12.06.90

Modification Tarifs de location salles communales :

- Salles des Fêtes - Chemin Notre Dame

SOCIETES LOCALES	1000,00 F
PARTICULIERS EYRAGUAIS	1600,00 F
PARTICULIERS HORS COMMUNE	3000,00 F

- Mairie annexe Place de la Libération

SOCIETES LOCALES :	
Loto, apéritif pour A.G.	GRATUIT
Repas	500,00 F
PARTICULIERS EYRAGUAIS	
Demi-journée, apéritif ou goûter	300,00 F
Repas	1000,00 F
PARTICULIERS HORS COMMUNE	
Demi-journée, apéritif ou goûter	1000,00 F
Repas	1500,00 F

Séance du 21.09.90

- Adhésion de la Commune à l'Association "SOLIDARITE DES ELUS 13" (tracé du TGV Méditerranée)
- Convention transport scolaire passée avec la Société Les Rapides du Sud Est pour trajets
  EYRAGUES/AVIGNON
  EYRAGUES/ST REMY
- Renouvellement des baux commerciaux TABAC
  CAFE MODERNE

Séance du 09.10.90

- Emprunt 800.000 F. "Programme d'Investissement Global 1990".
  Remboursement semestrel en DIX années.
- Augmentation du tarif des repas à la cantine scolaire de 0,50 F.

TRAVAUX ET VOIRIE

Traitement et taille des platanes.

Dans le courant de l'été, il a été procédé au traitement contre le TIGRE (parasite), de 252 platanes.

Cette opération a été réalisée par l'entreprise BERNIER de Lauris pour un coût de 5.040,00 Frs (HT).

Après l'appel d'offres, c'est la Société DIDIER Laurent de Châteaurenard qui a été chargée de la taille des platanes.

Ces travaux ont commencé avant le 1er Novembre aux points sensibles (centre ville, abords cimetière) et ainsi il sera procédé à l'élagage et au nettoyage de 189 platanes, chiffre en augmentation par rapport à 1989.

L'an prochain, nous essaierons d'en faire autant.

Chemins

- La Charette des Enclumes de la Crau était cette année chez nous, à Eyragues. Aussi un aménagement du chemin "dit de Procureur" a été effectué par l'entreprise VYROSKY, en collaboration avec le syndicat des vidanges.

- Le Conseil Municipal a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. SARRAZIN et située entre le chemin St-Bonnet et de Chante Coq (emplacement de la croix). Coût : 15.000 F.

Cette opération permettra l'amélioration de la circulation (Les Ecoles, Clos Serein II, résidents), mais ceci ne pourra être vraiment réalisable qu'après accord définitif de la D.D.E. (pour la sortie sur la RN 571, rte de St-Rémy).

- Il est par ailleurs prévu le revêtement sur une partie du chemin de la Petite Gardy.

AIDE SOCIALE

Nous consacrons nos efforts à améliorer la vie quotidienne dans notre village en étudiant au mieux les cas de certaines familles en difficultés, dans la mesure de nos possibilités.

Nous rappelons les permanences du Bureau :

Mercredi : Madame FRASSON GORET
Samedi matin : Madame HUMBLET - Madame PERROT
Tous les jours de 13h30 à 14h30 : Monsieur ROSELLO

Il est recommandé de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

La commission se réunit une fois par mois pour étudier des dossiers (ADMR, RMI) et émettre une appréciation, certains dossiers sont revus à Châteaurenard par une commission départementale.

Garderie

Comme en 1989 notre garderie a connu un succès incontestable. Malgré quelques difficultés budgétaires, nous avons pu mettre en place cette année un service de restauration qui, nous pensons, a eu du succès.

A ce sujet, nous tenons à remercier très vivement Monsieur TAVERNE, Directeur de la Maison de Retraite qui a contribué pour beaucoup en nous livrant des repas chauds, très copieux, très appréciés par nos enfants.

A ces remerciements, associons Monsieur FOURNIER, Directeur de la Maison Familiale qui a doublé ses efforts en mettant un bâtiment supplémentaire à notre disposition pour la bonne marche de la garderie.

L'aménagement a été fait par notre personnel municipal en un temps record, que nous remercions également.

A ces remerciements, nous associons le personnel d'encadrement qui a veillé sur nos enfants ainsi que le bénévolat de Mesdemoiselles Rachel METAIRIE et Bérengère PERE.

Le bilan a été positif pour 1990, mais il faut essayer de faire encore mieux pour 1991.

Quelques chiffres : Fréquentation : Juillet : 50 enfants/jour
Août : 25 enfants/jour
Nombre repas servis 500

Personnes âgées

Le Bureau d'Aide Sociale et la Municipalité comme en 1989 renouvelleront la distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans.

Enfants des écoles

Distribution d'un goûter pour Noël.

Projet Télé-Assistance

Nous restons confiants dans l'aboutissement de ce projet. Une prochaine délibération du Conseil Municipal devrait intervenir dans ce sens.

Le Bureau de l'ADMR nous informe que Madame GROSFILS, appréciée de tous, souhaite diminuer, voire même cesser, ses activités. Conscients de la qualité de sa contribution dans le cadre de l'Aide Sociale de notre commune, nous espérons qu'elle participe encore quelques temps au sein de cette Association.

BUDGET PRIMITIF 1990 - *COMMUNE D'EYRAGUES*

(Situation Budgétaire au 30 Novembre 1990)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art	Désignation	Budget Primitif	Report + Ajustement	Budget Tot.	Archive	En-Cours	Reste
60	DENREES ET FOURNITURES	520.000,00	1.000,00	52.100,00	395.669,52	8.263,13	117.067,35
61	FRAIS DE PERSONNEL	3.333.000,00		3.333.000,00	2.534.640,95	270.273,51	528.085,54
62	IMPOTS ET TAXES	85.000,00		85.000,00	47.843,73	9.517,00	27.639,27
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	1.600.000,00		1.600.000,00	1.179.118,21	23.158,85	397.722,94
64	PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	900.000,00		900.000,00	752.033,64	5.000	142.966,36
65	ALLOCATIONS SUBVENTIONS	720.000,00		720.000,00	551.150,00		168.850,00
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	450.000,00	-3.000,00	447.000,00	284.789,82	31.698,13	130.512,05
67	FRAIS FINANCIERS	1.200.000,00		1.200.000,00	1.205.062,68	82.079,10	-87.141,78
68	DOTATION AMORTISSEMENT ET PROV.	232.000,00		232.000,00			232.000,00
69	CHARGES EXCEPTIONNELLES		2.000,00	2.000,00	1.788,00		212,00
82	CHARGES ANTERIEURES						0,00
83	PRELEVEMENT DEPENSES INVESTISSEMENTS	660.000,00		660.000,00		660.000,00	0,00
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**9.700.000,00**		**9.700.000,00**	**6.952.096,55**	**1.089.989,72**	**1.657.913,73**
	TOTAL DEPENSES	**14.100.000,00**		**14.100.000,00**	**9.957.442,22**	**1.205.446,21**	**2.937.111,57**
70	PRODUITS DE L'EXPLOITATION	300.000,00		300.000,00	254.946,00	22.130,00	22.924,00
71	PRODUITS DOMANIAUX	100.000,00		100.000,00	116.226,00	9.080,00	-25.306,00
72	PRODUITS FINANCIERS	170.000,00		170.000,00	174.140,00	-4.140,00	
73	RECOUVREMENTS SUBVENTIONS	390.000,00		390.000,00	344.017,88	25.537,19	20.444,93
74	DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT	2.929.000,00		2.929.000,00	2.258.043,00		670.957,00
75	IMPOTS INDIRECTS	660.000,00		660.000,00	336.883,27		323.116,73
76	IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONT.	90.000,00		90.000,00	89.388,00		612,00
77	CONTRIBUTIONS DIRECTES	5.061.000,00		5.061.000,00	3.206.134,00		1.854.866,00
78	TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN REGIE						0,00
79	PRODUITS EXCEPTIONNELS				36.617,12		-36.617,12
82	PRODUITS ANTERIEURS						0,00
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**9.700.000,00**		**9.700.000,00**	**6.816.395,27**	**56.747,19**	**2.826.857,54**
	TOTAL RECETTES	**14.100.000,00**		**14.100.000,00**	**9.921.484,42**	**1.127.747,19**	**3.050.768,39**

BUDGET PRIMITIF 1990 - *COMMUNE D'EYRAGUES*

(Situation Budgétaire au 30 Novembre 1990)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art	Désignation	Budget Primitif	Report + Ajustement	Budget Tot.	Archive	En-Cours	Reste
06	DEFICIT D'INVESTISSEMENT						0,00
13	FRAIS EXTRAORDINAIRES						0,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	660.000,00		660.000,00	578.613,31	83.686,16	-2299,47
18	REGLEMENT DETTES LG /MOY TERMES						0,00
21	ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES	2.240.000,00	19.000,00	2.259.000,00	1.458.499,28	11.385,61	789.115,12
23	TRAVAUX BATIMENTS ET GENIE CIVIL	1.500.000,00	-19.000,00	1.481.000,00	968.233,08	20.384,73	492.382,19
25	PRETS ET AVANCES A LONG ET MOY						0,00
26	ACQUISITION DE TITRES ET VALEURS						0,00
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES						0,00
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	**4.400.000,00**		**4.400.000,00**	**3.005.345,67**	**115.456,49**	**1.279.197,84**
06	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE						0,00
10	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS DONS LEGS	400.000,00		400.000,00	313.115,03		86.884,97
11	PRELEVEMENTS/RECETTES DE FONCT.	660.000,00		660.000,00		660.000,00	0,00
13	AMORTISSEMENT ET REPRISE FRAIS						0,00
14	PARTICIPATIONS A DES TRAVAUX D	720.000,00		720.000,00	115.974,12		604.025,88
16	PRODUITS DES EMPRUNTS	2.000.000,00		2.000.000,00	2.000.000,00		0,00
21	ALIENATION DE BIENS MEUBLES	620.000,00		620.000,00	676.000,00	411.000,00	-467.000,00
25	RECOUVREMENT CREANCES LONG/MOY.						0,00
26	ALIENATION DES TITRES ET VALEURS						0,00
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUP.						0,00
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	**4.400.000,00**		**4.400.000,00**	**3.105.089,15**	**1.071.000,00**	**223.910,85**

A deux mois de la clôture des opérations budgétaires, les dépenses et les recettes sont proportionnelles aux prévisions du Budget Primitif de l'année.

NOS ECOLES

Ecole Primaire

Travaux

A la satisfaction générale de l'instituteur et de ses élèves, une classe des bâtiments préfabriqués a déménagé dans la classe rénovée et attenante aux 2 nouvelles salles créées en 1989.

Coût des travaux : 10.000,00 Frs
Coût aménagement salle polyvalente (accueil, garderie, audio-visuel) : 5.000 Frs
Coût réfection des sanitaires : 4.000 Frs

Sécurité

- Mise en place de 2 ralentisseurs
- Prochainement mise en service de la nouvelle signalisation du carrefour de la déviation (route de Graveson - route de St Rémy)
- Stationnement, après un bon départ, il semblerait que nos concitoyens redeviennent indisciplinés ! Il serait très regrettable d'en arriver aux "papillons".

Entretien

Les arbres de la cour ont été taillés et traités dans l'espoir que plusieurs autres générations de petits eyraguais profitent de leur ombrage.

Ecole Maternelle

Malgré nos nombreuses interventions et celles des parents d'élèves nous n'avons pas eu la possibilité d'accueillir les enfants de 2 ans en septembre ; en effet, l'Inspection Académique a seule le pouvoir d'accorder la création d'une classe.

Il ne faut pas se décourager... Ce problème reste d'actualité et nous espérons et attendons, ainsi que vous tous, une réponse favorable de l'autorité compétente pour la rentrée 1991.

Travaux

La séparation de la cour de récréation grands/petits a été réalisée (Entreprise BRUN Philippe : 2.500,00 F).

Matériel

Achat d'un téléviseur : 5.700,00 Frs

Hygiene

POUX ! toujours les poux.

Parents surveillez la tête de vos enfants, agissez, et n'hésitez pas à le signaler.

Cantine scolaire

Mise en place d'un nouveau service :

11h30/12h00 : maternelle (60 repas environ)
11h50/12h20 : CP - CE1 (50 à 60 repas)
12h25/12h50 : CE2 - CM (50 à 60 repas)

Cette organisation semble mieux adaptée par rapport au nombre d'enfants, et règle le problème de la discipline. Les repas se prennent dans de meilleures conditions.

Augmentation de 0,50 Francs du prix depuis la rentrée de novembre, soit :

Maternelle : 11,50 Frs / repas Primaire : 13,50 Frs / repas

De ce fait le déficit de la cantine devrait rester stable.

Ramassage scolaire

- Quelques petits réaménagements dans les horaires :

7h10 : ramassage Place des 4 Vents (Clos Serein)
7h20 : 1° départ de la Fontaine
7h45 : 2° départ de la Fontaine

- Petit service supplémentaire retour des enfants au lotissement :

15h50 : 1° retour avec un arrêt au Grand Pin et au Chateau d'Eau
16h50 : 2° retour mêmes arrêts.

Nous regrettons de ne pas pouvoir donner une suite favorable à la demande de certains parents désirant que 2 cars soient mis en service, mais cette solution, après étude auprès d'un transporteur privé représenterait une charge trop importante pour le budget de la commune.

La commission des Ecoles remercie tous les parents d'élèves pour leur dévouement et leur soutien.

ENVIRONNEMENT

Ordures Ménagères

Pour 1990, la priorité de notre commission était de solutionner le problème des ordures ménagères ; le Département et la Région ayant donné une sorte d'ultimatum afin de résorber notre décharge actuelle, devenue "hors normes".

La phase d'étude se termine ; la réalisation définitve est prévue courant de l'année prochaine.

Rappelons que ce projet commprend 4 parties (Amélioration de la collecte, Transit et traîtement des déchets, Fermeture du dépôt actuel, Coût et rétribution)

Nous vous proposons de faire le point sur l'état d'avancement de ces travaux.

1°/ Amélioration de la collecte

• Changement du camion : nous avons opté pour un modèle de volume et d'encombrement moyen pouvant collecter pratiquement toutes les petites rues. L'accord d'achat date du mois de Septembre.

Le véhicule est un Renault type M160-12BOM (298.646 F TTC)
La benne est une JUMBO/GRANGE 009-10 m^3 (266.850 F TTC) ayant une capacité de charge de 5 tonnes d'ordures ménagères. Soit un investissement total de 565.496 F TTC. Ce nouveau véhicule sera disponible en Avril 1991, il aura l'avantage d'être équipé d'un basculeur de conteneurs et d'avoir une compaction supérieure (ce qui limitera les trajets pour le déchargement).

• Périodicité et mode de collecte : Dès la mise en service de ce nouveau véhicule, nous procèderons à quelques modifications qui ne sont pas définitivement choisies. Toutefois les grandes lignes en sont les suivantes :

- La périodicité dans le village restera de 3 fois par semaine. Quelques quartiers très proches du village seront intégrés à ce trajet pour être collectés 3 fois par semaine également.

- Nous souhaiterions pouvoir installer quelques conteneurs en campagne afin de collecter ces secteurs de 1 à 2 fois par semaine ; mais ce ne sont qu'éventualités.

2°/ Transit et traitement des déchets

Actuellement le coût du traitement de nos ordures ménagères se résume à quelques heures de tracto-pelle.

Dès 1991, cette charge sera importante. Elle comprendra des frais de transit (compactage et transport à un centre de traitement) et de traitement sur un site obligatoire et agrée (Eyguières en ce qui nous concerne). Un Appel d'offre pour l'exploitation et le transfert de nos déchets ménagers a été soumis à des sociétés spécialisées, le choix et les prix définitifs seront connus début 1991.

D'autre part, la solution choisie nécessite la construction d'un quai à déchets. Ce quai servira également de déchetterie où des conteneurs spécifiques seront à votre disposition pour jeter tous vos encombrants et autres déchets. Là aussi un Appel d'offre a été proposé, le montant de ces investissements sera connu en début d'année prochaine.

3°/ Fermeture du dépot actuel

La résultante de ces investissements sera la fermeture et la résorbtion du dépot actuel.

Conclusion qui ne manquera pas de satisfaire tous les riverains de cette décharge.

Pour l'instant, aucun projet n'a encore été avancé pour l'aménagement de ce site.

4°/ Coût et rétribution

Bien que nous n'aurons de chiffres exacts et définitifs pas avant le début de l'année 1991, nous pensons que la collecte et le traitement de nos ordures ménagères coûteront entre 900.000 et 1 million de nouveaux Francs par an, la charge actuelle étant de 600.000 F (500.000 F en 1989).
Le surplus étant principalement occasionné par les charges de transit, de transport, de traitement, de la création du quai à déchets et de l'éventuelle conteneurisation.
Ces charges pourraient être amoindries si des communes voisines étaient intérressées pour transiter leurs déchets par notre centre. Ce qui est assez probable compte tenu de la saturation actuelle de l'incinérateur de Châteaurenard en particulier. Nous avons déjà des contacts.

Actuellement, la rétribution des ordures ménagères est proportionnelle à la Taxe Foncière. Ce système a l'avantage d'une grande simplicité de calcul, mais ne nous paraît pas équitable.

En effet, la formation de déchets est globalement une constante individuelle que l'on estime à environ 1 kg par personne et par jour. D'autre part, les charges de ramassage sont proportionnelles au nombre de foyers collectés.

Nous ne souhaitons pas mettre en place une rétribution par habitant ce qui pénaliserait fortement les familles nombreuses et serait difficile a calculer.

Suivant des modèles déjà existants dans d'autres communes nous étudions un système mixte qui devrait être plus équitable et qui nous permettrait d'équilibrer les nouvelles charges de ce secteur.

Embellissement du village

Si 1990 fut pour nous "l'année des ordures", en 1991 notre équipe orientera d'avantage ses efforts sur des projets d'embellissement de notre village.

Nous reconnaissons notre carence en ce domaine et vous demandons de respecter les quelques plantations et compositions florales que nous réalisons. Ce respect de l'environnement nous encouragera à mieux faire.

Pour l'année 1990, le budget de ce secteur fut de 58.660 F TTC.

dont : - Fournitures de végétaux (pépiniéristes Eyraguais) = 5000 F TTC
- Entretien et plantations (AFFRE Gilbert) = 42.460 F TTC
- Création rond point Route de St Rémy (AFFRE Gilbert) = 11.200 F TTC

Nous sommes à l'écoute de vos éventuelles suggestions concernant l'aménagement et l'embellissement de vos quartiers. N'hésitez pas à nous contacter.

Cimetière

Comme il était prévu depuis quelques temps, le cimetière a été doté d'un local polyvalent qui comprend 3 emplacements d'attente pour cercueils, un dépôt de matériel et un wc.

Nous avons procédé à quelques autres petits aménagements récapitulés ci-dessous.

- Local polyvalent. . . . . 54.207,50 F

  Maçonnerie (Chemin des Près) = 43.693,90 F
  Sanitaire = 981,60
  Portes + Anneaux (REY) = 5.067,25 F
  Fournitures diverses = 4.464,75 F

- Porte du Collumbarium (REY). . . . . 1.766,70 F

- Arrêts portails (x4) (REY). . . . . 839,70 F

- Socle monument aux morts (DEVILLE). . . . . 9.345,70 F

Soit un TOTAL de 66.159,60 F TTC.

Pour plus d'informations, nous vous indiquons que les emplacements d'attente pour cercueils ont été créés pour solutionner les cas d'urgence et ont un caractère exclusivement provisoire.

Une règlementation précise quant à l'utilisation de ces emplacements, sera proposée au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

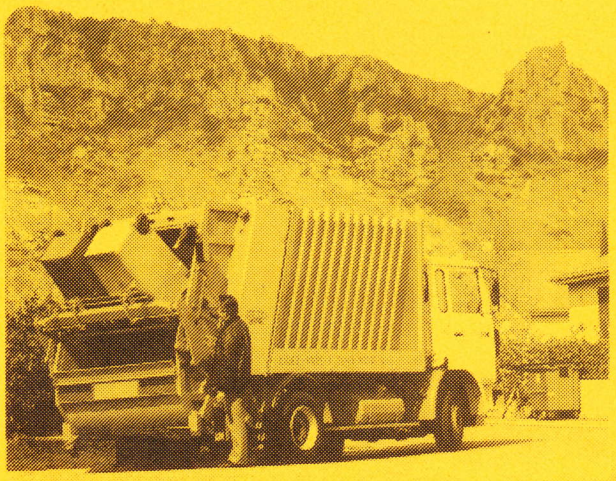

Modèle de notre future Benne à ordures (disponible Avril 91)

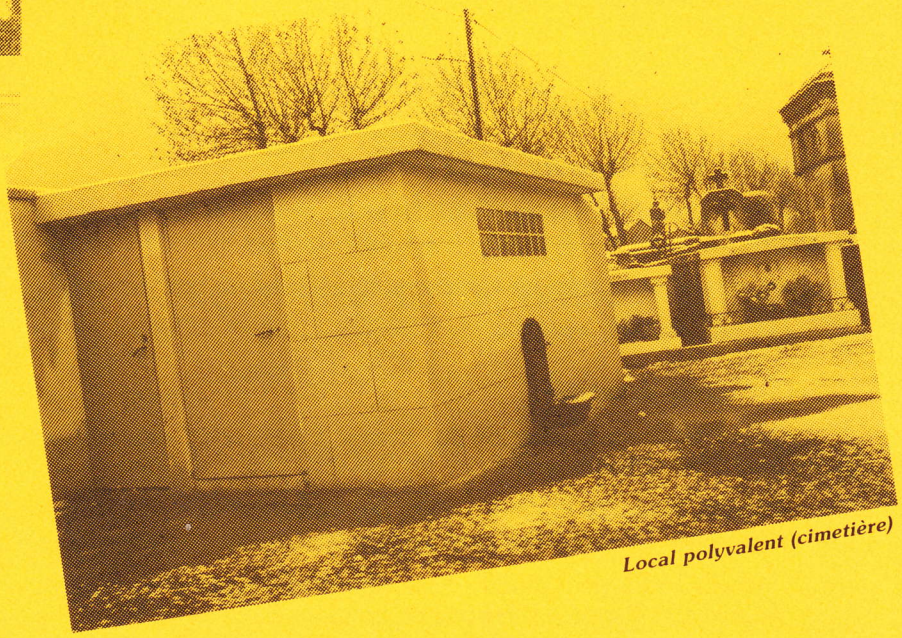

Local polyvalent (cimetière)

VIE ASSOCIATIVE

20 Octobre 1990 : En présence de nombreuses personnalités, inauguration de la Maison des Associations Baudile Lagnel, signalons la réussite de cette journée.

Fête de la Musique

Placée sous l'égide du Ministère de la Culture, cette manifestation annuelle s'est déroulée le 21 Juin devant une bonne assistance.

Sur l'invitation de la Municipalité, ont participé à la réussite de cette soirée :

L'Avenir Eyraguais
La Chorale de l'Amitié
L'ecole de Musique (Flûte à bec et guitares)

Remerciements et félicitations.

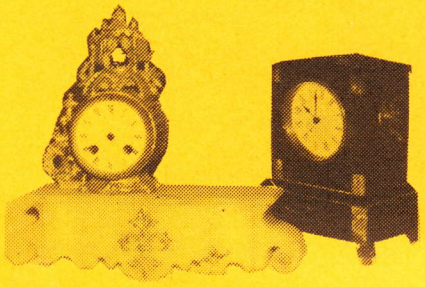

Une Expo à renouveler

C'est celle organisée par l'Espace Culturel le Dimanche 1er Juillet et dont le thème était :

"Le Passé à travers les objets".

Nombreux ont été les visiteurs qui ont ainsi pu découvrir quelques objets insolites dont les propriétaires sont à remercier pour leur collaboration.

Réunion de travail

La plupart des présidents d'associations ont répondu présents a l'invitation de notre commission.

Cette réunion du 15 Octobre, honorée par la présence de Monsieur le Maire, s'est déroulée dans un climat très cordial et avait pour but de faire un peu le point des activités passées, de donner quelques informations et aussi permettre quelques échanges toujours fructueux.

Rendez-vous a été pris pour le début de l'année afin d'essayer de mettre sur pied une nouvelle manifestation d'ensemble.

Succès pour le Club Canin

L'Amicale Eyraguaise du Chien d'Utilité peut se réjouir de son premier concours, comptant pour le Championnat de France.

Par un temps splendide et devant un nombreux public, plus de 30 chiens et leurs maîtres ont démontré tout leur savoir faire.

Il est à souligner l'organisation quasi-parfaite.

Et l'expérience aidant, la fête devrait être encore plus belle en 91;

- Brevet de chien de défense
- Concours en Ring, Échelon I et III
Comptant pour le Championnat de France

Une autre image du passé

C'est celle que le Président GARCIA et ses amis de la FNACA ont fait revivre lors de leur assemblée générale, en retraçant la période des Corsos d'Eyragues, grâce aux superbes films de François METAIRIE.

Les nombreux invités ont fortement apprécié et un brin de nostalgie s'est dégagé de cette rétrospective.

Le Corso renaîtra-t-il ?

Des dates à retenir

Après l'excellente production du "théatre à deux voix" sous le thème de "La Liberté", l'Espace Culturel vous propose un genre tout à fait différent avec :

- Samedi 19 Janvier (20h30 - Salle des Fêtes)
"Opérettes en Folie" (les plus belles chansons, les plus beaux airs d'opérettes contemporains, costumes, danses...)

- Samedi 16 Février (20h30 - Salle des fêtes)
"Musique et Danse" : L'Europe de la Renaissance (voix, flûte à bec, costumes et danses...)

Ces trois spectacles vous sont présentés en collaboration avec la Municipalité et le soutien Départemental de la Culture.

COMITE DES FETES

Budget des Fêtes 1990

L'heure du bilan... Les fêtes à travers les chiffres

DEPENSES

Orchestre

Raymond ECHEVERRIA	31.500,00
Jean CLEMENT	25.000,00
Tony BRAM'S	25.000,00
J.P. TULER	7000,00
GRISS (cotisation retraite)	10.117,00
URSSAF (81 vignettes à 228,00)	18.468,00
SACEM	12.054,46
Total orchestres	**123.139,46**

Autres frais

Pena et fanfare	15.700,00
Taureaux (encierro, bourgine, abrivado)	25.546,00
Consommation (orchestre, pena, Pastis du 14 juillet et mardi de la fête)	7.246,50
Repas orchestres, gardians et comité	11.440,00
Affiches	2.881,00
Eclairage (St Eloi, 14 Juillet, Fête votive)	9.500,00
Total Dépenses	**201.452,96**

RECETTES

Forrains St Eloi (EDF)	1.940
Forains Fête votive (EDF)	2.200
Droits de place (14 Juillet, Fête votive)	17.800,00
Participations cafetiers	3.500,00
Total Recettes	**25.440,00**

Le Comité s'affère déjà pour préparer les fêtes 91, qui nous l'espérons vous feront passer d'agréables matinées et soirées.

INFOS-JEUNES

Ils ont réussi !

C.A.P.

MELQUIOR Olivier (boucher) - GON Olivier (boulanger) - SAUSSE Frédéric (Employé restaurant)

Brevet des Collèges

LATAPIE Olivier - PERE Bérangère - ORTEGA Pascal - NOURRIT Cécile - MICHEL Caroline

B.E.P.

BONEIN Michel - DIDIER Bernard (électronique) - PERROT Céline (Industrie de l'habillement) - PERROT Claudine - GEORGES Sylvie - JOUVE Nancy - MARTINEZ Sylvie - MOULAN Karine (Comptabilité) - SICARD Laurent (Opérateur-Géomètre).

Baccalauréat professionnel

ARMANDO Sylvie (Bureautique-Comptabilité)

Baccalauréat (toutes sections)

AGUILERA Christelle - PAUCHET Fabien - MISTRAL Hélène - BUSSAC Véronique - GALLAS Patrice - ALVAREZ Corinne - JIMENEZ Valérie - ESPIGUE Jean-Michel - MARCEL Annick - DESMET Angélique - BOURLOIS Philippe - POULET Laurent - MARTINI Frédéric - HUMBLET Pascal.

B.T.S.

DELABRE Didier (Analyse biologique) - LATAPIE Pascal (Comptabilité - Gestion)

Licence en Droit

GILLES Sylvie

Diplôme Clerc de Notaire

ROSELLO Sophie
(Major Ecole de notaires de Nimes)

Assistante Vétérinaire

PERROT Agnès

Félicitations à tous ces jeunes gens qui ont été honorés par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal lors de la réception de fin d'année le Samedi 15 décembre.

UN PEU D'HISTOIRE

De Saint-Maxime à Saint-Symphorien

On ignore la date où fut introduite l'ancienne fête votive de Saint-Maxime ; elle se déroulait traditionnellement chaque année le 17 novembre en l'honneur de ce Saint que notre église avait pris pour vocable ; (la Confrérie St-Maxime a existé dès l'année 1444, et, Antoine Brouzet lui laissa tous ses biens).

Ce n'est qu'à partir de 1735 que le culte de Saint-Symphorien fut introduit dans notre village dans des circonstances très particulières que nous nous proposons d'évoquer.

La communauté, avait, avant cette date, contracté divers emprunts au chapitre Métropolitain de Saint-Symphorien à la Paroisse des Carmes d'Avignon.

Ces emprunts n'étant pas garantis par le Conseil, l'Intendant Lebret, lorsqu'il apura à Aix en Provence, en 1718, les comptes de la commune refusa que cette dette soit remboursée. Cette situation créa un grand embarras chez les représentants de la Communauté qui ne pouvaient, même en falsifiant leur budget, rigoureusement limité alors à 1050 livres 4 sols et sérieusement contrôlé, faire fasse à leurs engagements.

Le curé de la Paroisse et le Conseil s'entendirent avec les prêteurs qui consentirent à abandonner le reliquat de la dette contractée par la communauté, à condition que l'on créat au village une fête en l'honneur de St-Symphorien ; la Communauté accepta cette proposition et l'engagement pris fut respecté et de nos jours les frais d'organisation de cette fête relèvent toujours du budget communal alors que ceux relevant d'autres fêtes religieuses et en particulier ceux relatifs à la fête de St-Eloi, ne concernent pas le budget communal.

La St-Symphorien qui se célèbre le 3ème dimanche d'Août, en période encore estivale, supplanta peu à peu la St-Maxime. Mais, ce n'est qu'après la Révolution qu'elle devint "votive".

Signalons que les rapports entre le châpitre de Saint-Symphorien d'Avignon et notre village remontent au moins à 1650, car, à cette date nous avons relevé une imposition de 1200 livres en faveur de la chapellerie de ce Saint en Avignon.

Roger GIORDANI

Actuel Graphic - Graveson - Tél. 90.95.74.70

URBANISME

Zone Artisanale

Comme le signalait le bulletin municipal précédent, notre commission était chargée de négocier l'achat de terrains en vue de créer la future zone artisanale.

Depuis un an, plusieurs contacts ont été établis avec des propriétaires de terrains incultes, les résultats sont encourageants.

POS

Les premiers contacts pour la création du Plan d'Occupation des Sols ont été effectués auprès des organismes compétents Direction Départementale de l'Equipement, Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt ; une réunion est envisagée dans les jours à venir avec la présence de Monsieur MOUTHE, Directeur Départemental adjoint de la DDE de Marseille et de Monsieur LACUBE, en présence de Monsieur CAVALERA.

"Constructions sauvages"

Devant l'implantation sauvage de plus en plus nombreuse de caravanes et de mobilhomes, la police municipale est chargée de signaler toutes nouvelles constructions ou modifications de bâtiments s'effectuant sur le territoire de la commune sans permis de construire ; des sanctions graves pourront être prises à l'encontre des personnes qui n'auraient pas effectué les démarches nécessaires et respecté les délais légaux.

AGRICULTURE

Décharge agricole

La décharge ayant fonctionné depuis 5 mois environ. Nous pouvons dire avec une certaine satisfaction que cet investissement était indispensable pour notre commune, pour la sauvegarde de l'environnement.

La commission a la volonté de conserver ce site en état de propreté, et prendra les mesures qui s'imposeront envers les personnes ne respectant pas le règlement.

Pour un meilleur fonctionnement et une meilleure organisation du travail communal, les ordures ménagères seront regroupées à la décharge agricole quartier du grand-chemin, de façon à pouvoir maîtriser les problèmes et tous les inconvénients de la vie moderne (pollution, plastiques, cartons, papiers...)

Irrigation

Un premier contact a été pris pour l'achat d'un terrain en vue d'effectuer une réserve d'eau pour pallier au chômage du Canal des Alpines pendant les mois d'hiver ; nous donnerons plus amples informations dans le prochain bulletin du mois de juin.

Bassin de rétention

Un terrain de 4150 m^2 situé quartier des Moutouses vient d'être acheté (19 novembre 90), pour un montant de 34.500,00 francs. Il est envisagé en ce lieu la création, en collaboration avec le Syndicat des Vidanges d'Eyragues, d'un nouveau bassin de rétention.

Foncier non bâti

Le résultat du travail fait avec sérieux et compétence de Monsieur Michel GAVANON, laisse apparaître que d'année en année les terrains incultes sont de plus en plus nombreux dans tous les quartiers.

Après ce constat de l'appauvrissement de la commune du foncier non bâti, il est envisagé pour l'avenir une action de remembrement avec les organismes compétents : S.A.F.E.R - D.D.A.F, Chambre d'Agriculture et syndicats locaux.

Cette action ne pourra se faire qu'avec le consentement des propriétaires fonciers, la volonté des élus, l'ambition des bénévoles afin d'aborder l'An 2000 avec un village dynamique et prospère.